

Le Marin - 10 avril 2014

## **Fin de la compétence générale des collectivités : une grave menace pour la SNSM**

Parmi les différentes mesures annoncées par Manuel Valls dans son discours de politique générale, la fin de la clause de compétence générale des collectivités locales et territoriales. Cela les obligerait à concentrer leurs subventions sur des sujets relevant strictement de leurs compétences spécifiques.

Louable, sans doute. Mais très inquiétant pour la SNSM, qui tire des régions, départements, communes, la moitié de ses crédits affectés à l'acquisition et l'entretien de ses bateaux, soit 2 à 2,5 millions d'euros par an.

Réaction du président de la SNSM, Xavier de la Gorce. Celui-ci rappelle tout d'abord que **«l'éventuelle suppression de la clause de compétence générale des collectivités relève d'un choix politique sur lequel la SNSM n'a pas à se prononcer et procède d'un débat récurrent qui a sa justification pour la maîtrise des dépenses publiques»**. Cependant, si une telle mesure était adoptée, **« elle poserait immédiatement de graves difficultés à la SNSM»**. Sauf **«à inscrire ce mode d'interventions dans les compétences des départements au titre des secours aux personnes ou dans celles des régions au titre du tourisme par exemple»**.

Faute de quoi, il appartiendrait à l'État, qui a compétence en matière de sauvetage en mer... **« de secourir la SNSM »**. L'État dont l'aide à l'association de bénévoles **« a historiquement franchi la barre des 10 % pour s'établir aujourd'hui à 9 % »**.